

DELIBERATIONS COMMUNE D'ISSÉ (LOIRE ATLANTIQUE)

Envoyé en préfecture le 25/07/2022
Reçu en préfecture le 25/07/2022
Affiché le
ID : 044-214400756-20220721-46_2022-DE

<u>Nombre de conseillers</u> en exercice14 présents9 votants11

L'an deux mil vingt-deux, le **VINGT-ET-UN JUILLET**
à 20 h 00 le Conseil Municipal de la commune d'ISSÉ,
dûment convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la
présidence de Monsieur LALLOUÉ Jean-Marc, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 juillet 2022

PRÉSENTS :

LALLOUÉ Jean-Marc PIERRISNARD Béatrice LE BOULER Cédric CHIRADE Brigitte GRIMAUD Sylvie
MARTIN Yves RAIMBAUD Nelly RIOTTE Sandrine HUGRON Dominique

ABSENTS EXCUSÉS : HAMON Sylvain donne pouvoir à LE BOULER Cédric ; BOMMÉ Jean-Paul donne pouvoir à
PIERRISNARD Béatrice ; GUILLEMOT Tatiana

ABSENTS NON EXCUSÉS : DUTERTRE Thomas ; DUMARCHÉ Jérémy

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : PIERRISNARD Béatrice

OBJET :

46/2022

**BAIL A USAGE PROFESSIONNEL DU LOCAL 26 GRANDE RUE AVEC
MME COUCHOUREL A COMPTER DU 22 AOUT 2022**

M. le Maire expose que le local de 43 m² situé 26 Grande Rue est vacant depuis quelques mois. Ce local a vocation à accueillir un commerce ou une profession libérale.

Par courrier en date du 25/06/2022, Mme Couchourel Anne-Françoise domiciliée à Moisdon la Rivière a informé la commune de son souhait de louer ce local à compter du 22 août 2022 pour y exercer sa profession de médecin généraliste.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DECIDE de conclure un contrat de location du local 26 Grande Rue avec Mme Couchourel Anne-Françoise pour y exercer sa profession de médecin généraliste
- FIXE le loyer à 400 € mensuel comprenant les charges d'eau, d'électricité, de taxe d'enlèvement des ordures ménagères et incluant le ménage 2 fois par semaine.
- DIT que cette location démarrera au 22 août 2022

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré à Issé,

Le Maire,
Jean-Marc LALLOUÉ

